

## Communiqué pour les médias

Date 27 mars 2009

### **L'Etat du Valais propose trois bourses de soutien pour la relève dans la création audiovisuelle**

**(I-VS).- L'Etat du Valais, sur proposition du Conseil de la culture et en partenariat avec l'Association Valais Films, attribuera pour la première fois en 2009 trois bourses de soutien à la création audiovisuelle. Dotée chacune d'un montant de 10'000 francs, ces bourses sont destinées à encourager la création artistique professionnelle et la mise sur pied d'activités dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.**

Mis en place par l'Etat du Valais dès cette année, ces bourses sont un dispositif de soutien destiné à encourager la relève professionnelle en favorisant et accompagnant la création cinématographique valaisanne. Au travers de cet outil, le Canton du Valais, en partenariat avec l'Association Valais Films, poursuit plusieurs objectifs : encourager la création et la réalisation de films par un soutien financier et un accompagnement professionnel du projet. Ce dispositif est destiné à de jeunes réalisateurs, établis en Valais ou ayant des liens culturels étroits avec le canton, issus d'une école de cinéma ou non, et qui n'ont pas encore réalisé de films dans des conditions professionnelles.

### **Une procédure de candidature identique à celles déjà en place pour d'autres domaines artistiques**

L'appel de candidature se fait par voie de presse et sur le site [www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture) dans le courant du mois de mars avec délai de remise des dossiers au 15 mai. Les intéressés font acte de candidature en envoyant un dossier complet comprenant une présentation de leur personne, de leurs travaux antérieurs et du projet, avec un budget détaillé, qu'ils comptent réaliser si la bourse leur est attribuée. Le choix des bénéficiaires est effectué par un jury désigné par le Conseil de la culture et composé de membres de ce dernier et d'une majorité de professionnels des métiers de l'audiovisuel.

### **Originalité du dispositif : un mentor accompagne le boursier dans la réalisation de son projet**

Dans le cadre du partenariat avec l'Association Valais Films et sur ses propositions, un mentor professionnel accompagnera chacun des boursiers dans la réalisation de son projet. Les rôles de ce mentor seront de s'assurer que le développement du film correspond au projet déposé, de donner des conseils artistiques et techniques, de fixer des échéances pour s'assurer de la bonne marche du projet, d'aider à optimiser les ressources financières et humaines à disposition.



**Renseignements complémentaires :**

**Jacques Cordonier**

Chef du Service de la culture de l'Etat du Valais

079 402 36 41

[jacques.cordonier@admin.vs.ch](mailto:jacques.cordonier@admin.vs.ch)

**Karl Salzgeber**

Conseiller culturel, Service de la culture

027 606 40 70

[karl.salzgeber@admin.vs.ch](mailto:karl.salzgeber@admin.vs.ch)

**Denis Rabaglia**

Président de Valais Films

078 722 76 74

[drab@bluewin.ch](mailto:drab@bluewin.ch)

**Précisions utiles et autres renseignements complémentaires  
sur le site Internet de l'Etat du Valais [www.vs.ch](http://www.vs.ch)**

**Date de remise des dossiers pour les projets 2009 : 15 mai 2009**

*Documentation à l'intention des médias*

*sur [www.vs.ch](http://www.vs.ch)*

*sous la rubrique « Communication et médias »*